

me au... à l'ancienne convention de 1715, renouvelée en 1815, et il ordonna à son ambassadeur près la cour de Sardaigne d'adresser au gouvernement du roi Charles-Albert les protestations les plus catégoriques et les plus positives à ce sujet.

Le gouvernement sarde répondit à la note diplomatique de l'ambassadeur autrichien avec une très grande réserve, mais en même temps il déclara persister dans sa résolution. Dès lors, les représailles ne furent pas faites. Le conseil autrichien par un arrêt inséré dans la Gazette officielle de Milan du 20 avril dernier, frappa les vins piémontais qui entrent en Lombardie, d'un droit prohibitif véritablement énorme.

La Gazette officielle de Turin du 2 de ce mois, après avoir fait l'historique de cette affaire, contient une ordonnance royale qui réduit singulièrement les droits perçus jusqu'à présent sur les eaux-de-vie, sur le sucre raffiné de toute sorte, sur les fruits verts, sur les objets de mode et de luxe, et enfin sur la porcelaine.

Il y a plus: ce décret est précédé d'un manifeste officiel, dans lequel il est dit en termes très nets et très expressifs, que les réformes commerciales dont il est question ont entre autres buts celui de resserrer de plus en plus les relations commerciales qui existent entre le Piémont et la France.

En attendant, le roi de Sardaigne vient d'envoyer à Vienne un de ses diplomates les plus habiles et les plus estimés, M. le marquis Ricci, qui est chargé d'aplanir le différend survenu entre son pays et la France.

Le bill sur les céréales en Angleterre.

Le journal ministériel français, l'Epoque, occupe à son tour du sort qui attend à la chambre des lords, le bill sur les céréales: La manifestation qui vient de placer lord Stanley à la tête de l'opposition de la chambre des lords, dit l'Epoque, est un fait dont il serait impossible de ne pas reconnaître la gravité. C'est, croyons-nous, la première fois que les annales parlementaires nous offrent l'exemple d'un ministre abandonnant tout-à-coup le cabinet dont il faisait partie, pour accepter la mission de diriger une ligue organisée contre ses anciens collègues.

Ce haut patronage aura certainement pour effet d'augmenter les chances des adversaires du bill des céréales, et il est facile de s'apercevoir, à leur langage, qu'il leur a donné une confiance dans l'efficacité de leur résistance. Leurs journaux sont tous remplis de ce grand événement, qu'ils commentent avec une joie non déguisée, et dont le résultat leur paraît pas douteux. De plus ils ont déclaré que si le bill est repoussé dans la chambre haute par une majorité de 100 voix, que d'autres porteraient le même projet.

Un autre côté le ministère paraît s'être assez sérieusement ému des dispositions des esprits dans la noble chambre, et il s'est efforcé de dissiper les allures, une hésitation que les protectionnistes exploitent avec une remarquable ardeur.

Il est incontestable que lord Stanley, en se plaçant à la tête de la ligue, et en acceptant hautement la mission de former une nouvelle administration, dans le cas où sir Robert Peel serait conduit à se retirer par suite du rejet de son bill, a privé le cabinet de l'un de ses plus puissants moyens de compléter, par des dispositions individuelles, une majorité qu'il pourrait être peu fondé à attendre du simple effet des convictions.

On ne saurait, en effet, se dissimuler que la provision de la retraite de sir Robert Peel, et la crainte de renvoyer pour l'administration les embarras où l'avait laissée la démission du dernier cabinet tory, devaient exercer une influence déterminante sur un certain nombre de membres très-peu favorables, d'ailleurs, à la mesure proposée.

L'alternative dans laquelle se trouvait placé le parti tory, ou de suivre son chef dans la voie des réformes qu'il avait résolu d'accomplir, ou de renoncer à la direction des affaires, exerçait une certaine pression sur la conscience des indécis et pouvait entraîner leurs votes.

Il n'en est plus de même du jour où la majorité opposante du parti tory peut espérer, en se refusant aux concessions que sir Robert Peel exige de sa docilité, de reprendre le pouvoir au nom des principes mêmes qu'il lui coûte tant d'abandonner.

À la vérité, il resterait encore à savoir si un ministère protectionniste réussirait à se faire accepter par la chambre des communes, et le bill qu'il s'agit de repousser vient d'obtenir une majorité de 98 voix. Mais la nouvelle administration s'efforcerait peu de la nécessité d'une dissolution et d'un appel au pays.

Tout semble donc prévu pour le cas où un échec de sir Robert Peel mènerait au pouvoir un ministère Stanley, dont M. d'Israeli et lord Bentinck sont désignés comme devant faire partie.

Mais nous persistons à penser, dit-on terminant l'Epoque, que la majorité de la chambre des lords ne se décidera pas aussi facilement que l'espèrent les ultra-conservateurs à abandonner sir Robert Peel. Les liens qui unissent le chef du cabinet à cette majorité sont très forts et ont résisté déjà à plus d'une épreuve.

La chambre des lords, si sir Robert Peel peut exiger d'elle des concessions, ne peut le faire que dans la mesure de la situation présente, et les nécessités de la situation ne font pas un devoir, il lui offre, d'un autre côté, des avantages qui le demanderaient vainement à un chef moins éprouvé.

En outre, il est probable que puissent exercer les lords propriétaires sur les élections, les résultats d'un appel au pays, dans des circonstances où l'intérêt général du pays est si évidemment contraire aux vœux des protectionnistes, sont loin d'être aussi assurés qu'on paraît le supposer.

Les considérations qui ne manquent pas de frapper les esprits, et qui, de la noble chambre, sont, croyons-nous, de nature à produire un effet suffisant pour contrebalancer en partie l'effet de la majorité des communes, à moins qu'il ne s'agisse d'une réconciliation entre les protectionnistes et sir Robert Peel, ce qui cependant n'est guère probable.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 25 mai.

ACCOUCHEMENT DE LA REINE. — MORT D'UNE PRINCESSE.
Aujourd'hui, à 3 heures de relevée, la reine est heureusement accouchée d'une princesse. Le prince Albert et le docteur Lockhart sont auprès de la reine au moment de la délivrance de S. M. Dans la chambre attenante à la chambre royale se trouvaient la duchesse de Kent, la dame d'honneur de service, les docteurs Clark et Ferguson, l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Londres, le duc de Wellington, sir Robert Peel, le lord chancelier, sir James Graham, le comte d'Haddington, M. Gladstone, le duc de Buccleugh, tous membres du cabinet et les trois grands-officiers de la couronne, le comte de Liverpool, le comte de Lawarr et le comte de Jersey.

Nous sommes en mesure d'annoncer positivement, dit l'Observer, que notre gouvernement a reçu notification formelle du président des Etats-Unis que le désir du gouvernement américain, est que le traité pour l'occupation commune du territoire de l'Oregon cesse et se termine à l'expiration de douze mois de la date de ladite notification.

Samedi, les membres libéraux de la chambre des lords se sont réunis à l'hôtel du marquis de Lansdowne. 70 pairs environ se trouvaient présents à cette réunion et ils ont décidé qu'ils appuieraient de tout leur pouvoir le bill sur les céréales et qu'ils combattraient tous les amendements qui pourraient être présentés à ce bill.

Le Times dit, en rendant compte de cette réunion, que l'unanimité la plus complète règne parmi les pairs libéraux et que le dernier espoir qu'avaient les protectionnistes de voir la division s'établir sur la question du bill parai les libéraux de la chambre haute doit à jamais s'évanouir.

Un journal de Dublin dit, à son tour, que plusieurs pairs irlandais conservateurs qui sont hostiles au bill des céréales et qui voteront contre le gouvernement sur la seconde lecture, ont l'intention de s'absenter aux autres phases du bill afin de conserver sir Robert Peel au pouvoir.

M. Shaw, membre du parlement, doit présenter aujourd'hui à la chambre des communes une motion pour la mise en liberté de M. Smith O'Brien; mais il paraît que la mise en liberté du député irlandais ne serait que conditionnelle et subordonnée au paiement d'une sorte de rançon, qu'on appelle redevance parlementaire. M. Smith O'Brien vient d'écrire au speaker que si la motion est faite dans ce sens il ne saurait l'avouer, et qu'il s'opposerait à la proposition de la liberté qu'en protestant. Le représentant irlandais veut que la chambre reconnaisse qu'elle a agi arbitrairement et injustement en ordonnant son incarceration.

Une députation du commerce de Manchester avait sollicité de lord Stanley une entrevue pour prier le noble lord de vouloir bien s'intéresser au progrès du bill des douanes dans la chambre des Lords, attendu que l'opinion publique avait conçu des inquiétudes sur le sort réservé à ce bill dans la chambre des Lords.

Lord Stanley a répondu dans les termes suivants: Monsieur, vous m'avez demandé une entrevue de la part d'une députation d'un comité nommé pour hâter l'adoption du bill des douanes actuellement soumis au Parlement. Ayant une opinion tout à fait opposée à celle du comité que vous représentez sur l'utilité des mesures en question, mon intention est de les combattre énergiquement devant la chambre des Lords; mais je ne puis absolument rien sur la marche ou le retard de ces mesures dans la chambre des Communes: c'est pourquoi vous voudrez bien m'excuser de ne servir à la députation la peine inutile d'une entrevue qui ne servirait à rien.

Nouvelles de France.

Paris, 26 mai.

M. Mauguin, s'est occupé hier de la question espagnole, dont il n'a d'ailleurs soulevé qu'un côté, celui de la dette que l'Espagne a contractée vis-à-vis de la France, et dont l'origine remonte à l'intervention de 1823. Cette dette s'élève, en capital, à 80 millions. Les intérêts en ont été fidèlement servis jusqu'en 1835. Mais depuis cette époque la France n'a rien touché, et les intérêts échus grossissent le capital de notre créance. M. Mauguin, fort mécontent de l'Espagne et de sa politique, voudrait que le gouvernement français agit énergiquement pour obtenir enfin le paiement qui lui est dû. M. Guizot n'est pas de cet avis; il ne croit pas qu'on doive pousser les choses à l'extrême. Notre créance est reconnue, a dit M. Guizot, mais l'Espagne, épuisée par douze années de désordres et de guerre, n'est pas en mesure de nous payer. Tous les ministères qui se sont succédé depuis 1835 ont pensé, comme le cabinet actuel, qu'il fallait ménager l'Espagne et attendre des temps meilleurs pour faire valoir nos droits. Le ministre est d'ailleurs plein de confiance dans l'homme qui dirige en ce moment les finances espagnoles. M. Mon, forme l'école française, a établi de l'ordre et de la régularité dans l'administration financière de la Péninsule, et on peut espérer que l'ordre et la paix s'affermiront en Espagne, l'heure viendra bientôt où le gouvernement de Madrid avisera aux moyens de se libérer.

La Belgique a aussi contracté une dette vis-à-vis de la France. Mais, malgré l'insistance de MM. Mercier et Vavin, qui ont demandé où en était cette affaire, M. Guizot s'est refusé à donner des explications.

On a parlé de tout dans cette séance: du Texas et du traité de commerce de la France avec cet état; d'Haïti, et de l'intérêt qu'a la France à voir la paix se rétablir dans notre ancienne colonie; des ports russes fermés au commerce français. M. Guizot a déclaré qu'une négociation avait été immédiatement ouverte, et qu'elle se poursuivait au comptoir français d'Albréda, et des prétentions du gouvernement anglais sur les eaux de la Gambie. Sur ce point encore, les deux cabinets sont disposés à traiter, et la question est de part et d'autre à l'étude. Après un long échange d'explications sur ces divers points, les amendements au budget des affaires étrangères ont été votés.

M. de Malleville a demandé l'impression des documents fournis par le ministère sur les affaires de Syrie, et il a réclamé du ministère des documents nouveaux. M. Guizot examinera. Au commencement de la séance, la chambre a adopté le projet de loi sur la célébration des fêtes de juillet, à la majorité de 290 voix contre 11.

M. Beaumont (de la Somme) a demandé à M. le ministre des affaires étrangères des explications sur la situation des israélites français qui résident en Suisse. La France a avec la confédération helvétique des traités qui accordent aux Français en Suisse tous les droits dont jouissent les citoyens suisses eux-mêmes. Mais, d'un autre côté, une loi de la confédération, loi sauvage et digne d'une autre époque, interdite aux israélites suisses le droit de posséder des immeubles. Il est arrivé que des Français, appartenant au culte israélite, ont voulu jouir du bénéfice des traités et acquérir des propriétés dans le canton de Neuchâtel. Les autorités de ce canton n'ont pas voulu leur reconnaître, comme Français, un droit qu'en raison de leur religion ils n'auraient pas eu comme Suisses. La question, comme l'a dit M. Guizot, est fort délicate. La loi helvétique, la loi commune, ne peut s'effacer devant les stipulations des traités. Le ministre a d'ailleurs assuré que des démarches avaient été faites par le gouvernement auprès de la confédération, et que la situation des israélites serait améliorée.

Le président de la cour des pairs informe M. les membres de la cour que la séance indiquée pour mardi 26, est renvoyée au mercredi 27, à midi.

On pense que la grande discussion qui doit s'engager entre M. Guizot d'un côté et MM. Barrot et Thiers de l'autre, commencera jeudi ou vendredi prochain.

Par le Charlemagne, qui vient d'arriver à Marseille, on a reçu les journaux d'Alger jusqu'au 20.

« M. le maréchal gouverneur est entré dans l'Ouarensenis; il se dirige immédiatement sur les populations hostiles rassemblées dans les gorges et les ravins qui entourent le grand pic. On se souvient que c'est déjà dans ces retraites, qu'elles s'étaient accumulées lors de notre première invasion, à la fin de l'année 1842.

« La marche de M. le colonel Saint-Arnaud sur l'Oued-el-Ardj, a été prescrite dans le but de leur couper le passage, lorsque la colonne de M. le maréchal les aura débussés de leurs positions. Il est vraisemblable que les paroles de soumission ne se feront pas attendre.

« Après son affaire d'El-Gharza, le général Jusuf s'était trouvé forcé d'abandonner les tracts d'Had-el-Kader pour aller reprendre des vivres. Réuni, le 7, à M. le duc d'Annam, au camp d'El-Brida, il s'en est séparé pour entrer dans le Djebel-Amour, où son adversaire avait fui. Mais, apprenant que cette retraite se prolongeait beaucoup plus avant dans l'ouest, jusqu'à près de Stitten, qui est sur le méridien de Frenza, il prit le parti de s'arrêter dans le Djebel-Amour, et d'y rallier notre autorité.

« Le chef de ces montagnes, Djelloul, dont la conduite a été fort suspecte, n'est point venu au camp français et présente une maladie; mais toutes les populations se sont remises entre nos mains. Elles ont été frappées d'une amende de 28,000 francs et de 3,000 bœufs, qui a été payée sur-le-champ. Ces bœufs sont destinés au ravitaillement de la province d'Alger, où la pénurie se fait sentir depuis assez longtemps.

« M. le général Jusuf compte profiter de la prostration complète où sont tombées toutes ces tribus du Sud, pour aller recueillir chez les Ouled-Nayls les amendes considérables dont ils ont mérité l'imposition.

P. S. Des lettres arrivées hier au soir, de la colonne de M. le maréchal gouverneur, annoncent que ses opérations marchent de la manière la plus heureuse. Ni Had; Seghrir, ni Bou-Maza, n'ont pu organiser de résistance sérieuse, et jusqu'ici les tribus se soumettent dès notre arrivée sans coup férir. Il y a donc lieu d'espérer que cette expédition sera complètement terminée, et M. le maréchal de retour à Alger dans les premiers jours de juin.

M. Emile de Girardin, rédacteur-en-chef de la Presse, vient de recevoir de Sa Hautesse Abdul-Medjul, la décoration du Nichan-Ystihar.

Nouvelles de Suisse.

« Les récentes élections faites dans le canton d'Appenzel A. Z. ont assuré au parti radical une immense majorité dans le grand conseil, donnant de vives craintes pour la section de la Diète qui va prochainement s'ouvrir sous de pareils auspices. De ce côté-là du moins, les circonstances sont aussi favorables que possible au coup d'état fédéral dont la Jeune Suisse avait jusqu'ici à regret ajourné l'exécution, et dont l'expédition de l'année dernière contre Lucerne, si elle eût réussi, devait être le prélude. Le directoire appartient dès ce moment aux radicaux; c'est assez dire dans quel esprit la présidence de la Diète sera exercée, comment les délibérations seront conduites, et quels moyens d'intimidation pourront être mis en usage, soit dans les cantons, soit au sein même du Vorort et de la Diète, pour contraindre le parti conservateur à la docilité et le soumettre aux exigences de ses adversaires.

« Si la majorité conservatrice vient à se diviser ou à faiblir, rien n'arrêtera plus le marche envahissant des radicaux, et une révolution fédérale s'accomplira peut-être dans le cours même de cette session, sans la résistance énergique qu'elle pourra rencontrer de la part des cantons conservateurs. Quant à une guerre d'extermination, pourra seule complètement soumettre au régime unitaire et à l'anéantissement de leurs institutions religieuses qui forment le lien commun de ces états. Il est malheureux que ce même principe d'union, qui fait leur force, soit précisément ce qui affaiblit leurs rapports avec les autres cantons attachés au parti conservateur chez lesquels l'élément protestant domine. Ainsi le Valais s'est aliéné en dernier lieu, par sa législation intolérante, les états réformés qui lui avaient précédemment témoigné le plus de sympathie. Fribourg mérite à peu près les mêmes reproches, et l'on ne saurait espérer que l'entente soit jamais bien cordiale entre Bâle-ville, Neuchâtel, Genève et les cantons qui ont introduit chez eux les jésuites. Le parti radical, au contraire, est compact, unanime dans ses vœux de subversion, fortement organisé pour l'offensive; et ne se divisera qu'à la suite d'une victoire. Il triomphera, parce que ses chefs, d'accord pour renverser ce qui existe, ne le seront probablement plus de reconstruire ce qui sera de reconstruire, et que les ambitions personnelles, les intérêts privés et les rivalités locales seront une fois mis en jeu, le parti vainqueur.

« Quelques réfugiés politiques, dont le nombre est très peu, ont dernièrement à rentrer en Suisse. De ce nombre est l'ex-professeur bavarois Maximilien Baumer, qui s'est évadé de Munich où il était sous la surveillance de la police. Le réfugié Fein, de Brunswick, qui avait comme lui fait partie de l'expédition contre Lucerne, s'était été quelque temps détenu à Vienne, est passé en Autriche, où il a engagé, dit-on, sa parole de

